

# REGLEMENT DU TC FRAISIERS

**Art. 1** - Les courts sont à la disposition des membres de 8h00 à 22h00. Les courts en gazon synthétique doivent obligatoirement être brossés après chaque partie.

**Art. 2** - Lorsqu'ils sont inutilisés, les courts doivent être fermés à clef. Un badge personnel peut-être acheté auprès d'un membre du comité au prix de 10.- CHF. Ce badge vous permettra d'accéder aux courts, aux vestiaires et de réserver sur la plateforme informatique.

**Art. 3** - Seuls les joueurs ayant payés la cotisation annuelle sont autorisés à réserver des courts via le système informatique.

**Art. 4** - Chaque joueur, au moment du paiement de sa cotisation, reçoit un identifiant et un mot de passe (uniquement pour les membres actifs) lui permettant de faire des réservations via le système informatique.

**Art. 5** - Les juniors peuvent utiliser des courts le mercredi et le vendredi après 17h00 mais les adultes sont prioritaires sur ces tranches horaires et ont la possibilité de prendre leur place. Les membres ayant un abonnement de type "seniors" ne peuvent pas jouer la semaine entre 17 h et 20h. Ils peuvent jouer les jours fériés et les week-end sans restriction d'horaire.

**Art. 6** - L'abonnement Adultes 65+ est disponible uniquement sur demande écrite au secrétariat. La cotisation est de 180.-/an et ne permet pas de jouer entre 17H et 20H les jours de semaine.

**Art. 7** - Les joueurs peuvent s'inscrire sur la borne informatique réservée à cet effet. La réservation se fait pour 60 minutes en simple ou en double. (Balayage compris !)

**Art. 8** - Il est interdit de jouer sans avoir fait une réservation informatique.

**Art. 9** - Si des joueurs occupent un terrain sans réservation il est possible de le réserver immédiatement sans attendre la fin de la partie.

**Art. 10** – Il est possible de réserver un terrain 48 heures en avance sur le système informatique PLUGIN via la borne du club ou l'application dédiée.

**Art. 11** - Le comité se réserve la possibilité d'utiliser un ou plusieurs courts en cas de manifestations extraordinaires ainsi que pour les entraînements, les rencontres interclubs, les cours juniors ou les tournois. Un court peut être mis à la disposition d'un professeur, en accord avec le Comité.

**Art. 12** - Il est interdit de jouer torse nu ou en maillot de bain et le port de chaussures de tennis est obligatoire. En un mot, tout membre doit jouer dans une tenue correcte. Tout joueur ne respectant pas cette règle peut être expulsé du court. Une tenue correcte et un comportement doit être également respectée dans l'enceinte du Club.

**Art. 13** - Il est également recommandé de bien vouloir tenir propres les locaux ainsi que les espaces verts afin que le Club reste un endroit accueillant où il est agréable de séjourner.

**Art. 14** - Invitation :

- Un membre ne peut inviter qu'une seule personne à la fois sur un terrain.
- Deux membres peuvent inviter deux personnes afin de jouer un double. Chaque invité devra payer Fr. 10.-
- Les invitations ne sont possibles que lors de faibles affluences, 2 courts doivent impérativement être libres pour les membres.
- 10 invitations sont autorisées par membres au cours de la saison.
- Les tarifs sont de : Fr. 10.- par adulte et 5.- par junior
- La location est réglée à l'aide d'une carte de crédit lors de la réservation via le site PLUGIN

**Art. 15** – Les membres actifs sont responsables de l'application de ce règlement

**Art. 16** –La cotisation est renouvelée automatiquement d'une année à l'autre. Un membre qui désire quitter le club, doit avertir le comité, par écrit, un mois avant la fin de la saison, soit fin novembre au plus tard.

Le Comité, janvier 2018